

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre 2014 18 h 30 à la mairie

Salle du Conseil Municipal

Présents : MM. SÉGNERÉ, ESQUIRO, FERRATO, SEAS, VERGÈS, DAUTAN, DEJARDIN, JOLY-MARTIN, LARBRE, LASSERRE, MARTIN, OLALLA, PUJO, ROUILLON, TILHAC

Secrétaire de séance : M Raymond VERGÈS

Monsieur le Maire ouvre la séance en adressant ses remerciements et félicitations à la commission communication pour le travail réalisé à l'élaboration du dernier bulletin municipal.

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ FINANCES

Vote de deux décisions modificatives à inscrire au budget communal 2014 : mouvements de crédits

- 1650 € alloués à l'école élémentaire pour les sorties piscine : adoptée à l'unanimité
- 7500 € alloués au chapitre personnel (012) pour financer un emploi d'avenir contracté en cours d'année : adoptée à l'unanimité.

Indemnité de conseil et de confection du budget à Madame la Trésorière

- 417,28 € : délibération adoptée à l'unanimité

Créances irrécouvrables

- 216,70 € d'admission en non-valeur : délibération adoptée à l'unanimité

Engagement de crédits d'investissement

- Vote du quart des crédits d'investissement engagés en 2014 afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget : 30 375 € : délibération adoptée à l'unanimité.

- *Encaissement d'une recette 647.07 €* : remboursement congés maternité du personnel par les assurances statutaires Gras Savoye. Délibération adoptée à l'unanimité.

➔ SUBVENTIONS

① FAR (Fond d'Aménagement Rural) 2015

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe affectée par le Conseil Général au canton de Laloubère pour 2015 s'élève à 120 000 € et rappelle que le FAR peut financer jusqu'à 45 % des coûts hors taxe des projets proposés par les communes dans la mesure de leur éligibilité.

Pour Horgues, les travaux d'aménagement de l'environnement de la mairie, pour lesquels une subvention au titre du FAR 2014 avait été attribuée, vont se poursuivre sur l'exercice 2015.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Damien DAUTAN pour rappeler le projet à présenter au Conseil Général pour l'obtention d'une subvention au titre du FAR 2015.

Intervention de Monsieur Damien DAUTAN

Il s'agit de réaliser deux chemins piétonniers destinés, l'un, à relier la rue de la Gespe à la rue de l'Agriculture et l'autre à longer la rue de l'Agriculture jusqu'au cimetière Laouët. L'opération est évaluée à 50 000 €.

→Le premier chemin nécessite l'achat de terrains appartenant à différents propriétaires dont un s'est déjà déclaré vendeur et a fait une proposition de vente à 25 000 € le lot sachant que la surface de la parcelle est de 6410 m².

D'autres propriétaires seront également consultés pour étudier la possibilité d'utiliser une servitude leur appartenant située sur le tracé du chemin.

→Le chemin longeant du côté droit la rue de l'agriculture en allant vers le cimetière devrait, à priori, nécessiter 1 m à 1m40 d'emprise. Un plan d'alignement est prévu et déjà piqueté ; les propriétaires confrontant doivent être informés de la réalisation de ce chemin stabilisé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer :

- pour le projet de réalisation des chemins piétonniers.
- pour l'achat du terrain nécessaire à l'opération.

Délibérations

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de réalisation des chemins piétonniers et la proposition de vente du propriétaire à 25 000 € le lot (6410 m² situés lieudit Las Trongues) auxquels viendront s'ajouter les frais notariés et les frais de géomètre (bornage..)

② **Amendes de police**

La commune de Horgues sera subventionnée de 4000 € au titre des amendes de police pour des travaux relatifs à la sécurité routière : rénovation de dos d'ânes pour un montant total hors taxe de 8 000 €.

→ECLAIRAGE PUBLIC

Intervention de Monsieur Louis MARTIN

Monsieur MARTIN rappelle le plan quinquennal établi lors de la mandature précédente et dont il reste à réaliser la dernière tranche : lotissement le Biéouès.

Montant des travaux = 22 000 € dont 9166.67€ à financer par la commune.

Projets

→ **Enfouissement des lignes électriques au centre du village** : inscrit au programme 2015

Le Syndicat Départemental d'Electrification a été mandaté par la commune pour mener une étude (2000 €) sur les coûts d'enfouissement des lignes électriques.

Les travaux sont en cours de chiffrage mais devraient avoisiner les 50 000 € dont 14 000 € à financer par la commune. Il est recommandé d'inscrire plutôt 18 000 € en dépenses au budget

2015 ; le chiffrage n'étant pas encore définitif. La seconde tranche d'enfouissement concernera la rue Bellevue.

Délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux d'enfouissement des lignes électriques.

→ Borne alimentation véhicules électriques

Le SDE a proposé à la commune d'être pilote pour l'installation d'une borne destinée à l'alimentation des véhicules électriques : coût par borne 2000 € et 1000 € par an pour le fonctionnement. L'emplacement serait au stade.

Monsieur le Maire formule tout l'intérêt qu'il porte à ce projet et propose de donner un accord de principe mais de reporter sa réalisation lors de la création du nouveau groupe scolaire en l'intégrant à l'aménagement de la zone autour de la salle des fêtes.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité.

→ Acquisition future de véhicules de services à énergie électrique

Monsieur Martin présente la proposition du SDE consistant à solliciter la commune afin qu'elle se positionne pour l'acquisition future de véhicules de services à énergie électrique.

Une délibération est prise exprimant à l'unanimité le souhait du Conseil Municipal de faire acte de candidature auprès du SDE sous réserve des besoins en véhicules de services et possibilités budgétaires.

→ ECOLES

➤ Le projet de création d'un nouveau groupe scolaire et périscolaire, dont l'entame d'étude a été entreprise en collaboration avec l'ADAC lors de la précédente mandature, est rappelé par Monsieur le Maire, compte tenu de la nécessité de présenter les demandes de subventions pour 2015. Le montant de l'opération s'élève à 2 500 000€. Il est opportun d'établir une demande de subvention au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) Un million d'euros peuvent être sollicités. Le FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional) peut également faire partie des financeurs, la notion de service intercommunal étant présente au titre du centre de loisirs gérant le périscolaire.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe de la DETR sera plus importante en 2015 pour les communes (dont Horgues fait partie) à qui l'Etat a demandé de financer 5 millions de travaux de restructuration du centre d'incendie et de secours (SDIS) et qui ont d'ailleurs à ce propos manifesté leur mécontentement. La ville de Tarbes n'a pas été sollicitée pour le SDIS mais elle ne sera pas éligible à la DETR (dont elle prenait 40%.) Madame la Préfète s'est donc engagée à donner en priorité la DETR aux communes qui financeront le SDIS.

En conclusion, Monsieur le Maire précise qu'un projet de construction d'école peut encore être subventionné à hauteur de 80% mais qu'il ne faut pas tarder.

Après délibération, le projet de création d'un groupe scolaire et périscolaire suscitant à l'unanimité un avis favorable des membres du conseil municipal, ces derniers autorisent Monsieur le Maire à préparer les dossiers de demandes de subventions (DETR, FEDER...) et à inscrire la réalisation de l'opération au budget 2015 sous réserve que les aides de financement le permettent.

➤Création d'une association de parents d'élèves que Monsieur le Maire rencontrera avec la commission enseignement afin de prendre connaissance des projets et buts de l'association et de ses besoins.

➔URBANISME

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) voté le 15 juin 2011 lors de son premier mandat et après qu'il ait repris, avec l'équipe de sa précédente mandature, le projet non abouti mais entrepris par la municipalité présente jusqu'en mars 2008. Il invite les membres du Conseil Municipal à délibérer sur une révision simplifiée du PLU motivée par la nécessité de modifier, notamment, certains points du règlement du PLU et donne la parole à Monsieur Raymond VERGES qui précise les points à examiner.

Intervention de Monsieur Raymond VERGES

➔modifier l'article 7.2 (cas particuliers) des zones UA et UB qui concerne les implantations en limite de propriété (plus particulièrement en zones soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dont les préconisations sont contradictoires avec l'article 7.2 et posent donc des problèmes d'instruction des dossiers.)

➔modifier l'article A2 de la zone A concernant les implantations des bâtiments agricoles (porter à un écart inférieur à 200 m la distance à respecter pour les constructions de bâtiments d'élevage par rapport aux habitations.)

Monsieur le Maire suspend la séance à 19h30.

Reprise de la séance à 19h50.

➔reclasser en zone constructible une partie de la parcelle A171 conformément à la délibération du 9 septembre 2009 (erreur matérielle lors de l'élaboration du PLU.)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les trois points motivant la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à treize voix pour le maintien de la modification telle que présentée par Monsieur Raymond VERGES, une abstention et une voix contre.

➔ASSAINISSEMENT

Rappel des axes possibles définis au mois de novembre lors d'une réunion en présence de Prima Ingénierie, des financeurs et des élus de Tarbes, Odos et Laloubère compte tenu de la nécessaire rénovation du système d'assainissement collectif de la commune.

➤construction d'une nouvelle station d'épuration

➤raccordement aux réseaux existants : vers Laloubère ou vers Odos sachant que dans les deux cas des travaux seront à réaliser sur le réseau dont le diagnostic a démontré une vétusté.

Les élus de ces communes sont informés et très bienveillants mais demandent des précisions techniques que le bureau d'études Prima Ingénierie est chargé de diagnostiquer et de chiffrer.

Monsieur le Maire demande à ce que le site de la station d'épuration de Horgues soit maintenu propre.

→ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une dotation forfaitaire d'un montant de 2409 € sera versée à la commune en 2015 au titre du recensement de la population pour la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal.

Il propose de répartir cette dotation de la façon suivante :

- 45 % : Agent recenseur
- 45 % : Agent recenseur
- 10 % : Coordonnateur communal

Délibération

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et chargent Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'absence, d'effectuer le mandatement.

→ QUESTIONS DIVERSES

◆ Monsieur Michel OLALLA demande une intervention auprès des assurances et de l'architecte pour revoir le carrelage de la salle des fêtes. Beaucoup de carreaux sont décollés mais c'est la qualité même du carreau qui est remise en question car trop glissante (plusieurs chutes lors de manifestations.) Une démarche sera effectuée pour réunir toutes les personnes concernées par ce problème (assureurs, entrepreneur, architecte.)

◆ Madame Marylène ROUILLON évoque un problème qui lui a été soumis relatif aux personnes autorisées à posséder les clés de la salle des fêtes. Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion des associations.

◆ Madame Chantal LARBRE indique les démarches effectuées pour la vente de l'ancien local pizzeria. L'agent contacté a diagnostiqué beaucoup de travaux à faire et il faudra sûrement revoir le prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

○○○○